

Motion 1446 – Encourager les manifestations durables – cohérence et conformité avec la législation.

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Chères collègues,

Personne ne devrait avoir à se sentir en danger, parce qu'il ou elle s'est engagée en politique. Je trouve particulièrement choquant que dans notre pays démocratique, j'aie dû faire face à des insultes et des menaces de mort sur les réseaux sociaux, uniquement parce que mes valeurs me poussent à questionner mes collègues, ce jour sur une question écologique. Une question qui concerne l'avenir de notre planète et ce que nous laisserons à nos enfants. Alors bien entendu, on peut ne pas être d'accord, mais on peut le dire dans un débat fait d'arguments et non avec des insultes et menaces. Je ne souhaite pas qu'un, ou une de mes collègues doivent vivre cette horrible expérience, et c'est pour cela qu'à l'issue du débat, je demanderai le vote secret. Ceci étant dit, passons au débat de fond.

Pour poser le cadre du débat d'abord, quelques précisions...

Bien sûr qu'il existe des sports mécaniques de tradition jurassienne. Si nous prenons le rallye, la compétition lui étant dédié : le Critérium jurassien, a été créé en 78 ! Et depuis lors, chaque année les courses ont lieu et le public jurassien est présent pour admirer ses stars : Olivier Burri ou encore Nicolas Althaus... par exemple. **Pourquoi je vous dis**

cela ? Car il y a à mon sens une question de proportionnalité. On ne doit pas traiter une tradition jurassienne avec la même grille de lecture, qu'une manifestation importée depuis quelques années et sans fond sur la culture de notre canton.

Aujourd'hui il est question du tracteur pulling, UNIQUEMENT ! Nous allons donc en débattre, pleinement, car le Parlement fait toujours correctement son travail, et ne prend en aucun cas des décisions abruptes comme le suggère le Gouvernement dans sa réponse.

Le tracteur pulling est donc un sport mécanique. Né aux Etats-Unis dans les années 30. Pour être plus précise, avant de devenir un sport mécanique, il a d'abord été pratiqué avec des chevaux de trait, à la fin du 19^e siècle, afin de démontrer la force de ces animaux. Le but du tracteur pulling aujourd'hui ? Tracter une remorque d'un poids variable le plus loin possible. Dans la catégorie des 4.5 tonnes les tracteurs atteignent parfois les 12'000 chevaux. Mon intention n'est bien entendu pas de donner un cours d'histoire, mais d'aborder le contexte de ce loisir, pour vous amener à la conclusion suivante : **Non, le tracteur pulling n'est pas une tradition jurassienne, contrairement à ce que mentionnait le GVT dans sa réponse à la question écrite de mon collègue Nicolas Maître, sur le même sujet en 2018. Il s'agit bien d'un loisir tout droit importé des Etats-Unis. N'allez pas croire non plus qu'il s'agit d'une tradition paysanne jurassienne.**

Le cadre du débat étant posé, passons aux arguments en faveur de la motion...

Où est-ce que le tracteur pulling se pratique ? Et bien là est justement le problème, il se pratique dans les champs de notre canton. En 2009, des expertes et experts de l'Agroscope ont publié une étude, qui démontrait clairement une atteinte aux sols à cause de la pratique du Tracteur Pulling. En effet, dû aux importantes charges assénées, des dégâts durables à la structure des sols ont été constatés : en particulier une réduction de la perméabilité du sol à l'air et à l'eau. Malgré toutes les mesures formulées dans l'étude, pouvant être prises pour atténuer les dégâts (mesures que nous aborderons plus tard d'ailleurs), l'Agroscope se questionne sur le fait de pouvoir obtenir encore des **paiements directs** en cas d'utilisation d'un champ, aux fins de pratiquer le tracteur pulling. A noter que cette étude n'aborde pas la question de la pollution de l'air, qui ne doit pas être oubliée pour autant (cheminée de fumée). Ce constat émane donc d'un **centre de compétence fédéral, pas spécialement connu pour être un abri de gauchistes !**

Quelles sont donc les atteintes au sol dont il est question dans l'étude... Les atteintes au sol peuvent être considérées sur trois niveaux : le niveau chimique, biologique et l'atteinte à sa structure. Dans le cas du tracteur pulling, si tant est qu'une fuite d'essence n'ait pas lieu, ce sont les niveaux biologique et structurel qui vont nous préoccuper.

Le Gouvernement affirme dans sa réponse respecter le droit fédéral et ne pas violer l'OSOL, j'ai aujourd'hui de la peine à croire cette affirmation, voici pourquoi :

Premièrement, la prévention de la compaction et de l'érosion des sols prévues à l'art. 6 de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol), ne semble pas être respectée. En effet, l'article dispose que : « quiconque occupe un sol, doit en tenant compte des caractéristiques physiques du sol et de son état d'humidité, choisir et utiliser des véhicules, des machines et des outils de manière à prévenir les compactations et les autres modifications de la structure des sols qui pourraient menacer la fertilité du sol à long terme ».

Dans le cas du tracteur pulling, les véhicules utilisés ne permettent pas de prévenir les compactations dû à leur poids conséquent. En outre, la manifestation a lieu par tous les temps et n'a jamais fait l'objet d'un report ou d'une annulation en cas de pluie pendant, ou en amont de l'évènement. Ceci ne permet donc pas de tenir compte de l'état d'humidité du sol, l'ordonnance le prévoit pourtant car plus un sol est humide plus il sera dégradé. Pour respecter la loi, la manifestation ne devrait pas avoir lieu en cas de pluie, ce qui n'est pas le cas et devrait utiliser des véhicules permettant d'éviter la compaction des sols, ce qui n'est également pas le cas.

De son côté que fait l'administration par rapport à cet article de l'ordonnance OSol ?

Sur le site internet du service de l'environnement, on ne trouve en tout cas, aucun formulaire relatif à l'annonce de l'organisation d'une manifestation qui corresponde au Tracteur Pulling. Il faut alors se rendre sur la page de l'OVJ pour trouver un formulaire relatif aux manifestations de sports motorisés. Mais dans ce formulaire, on ne trouve absolument aucune mesure relative à l'environnement. Et quid des règlements sur la tenue de manifestation ? là encore on ne parle **JAMAIS**, de la

préservation du sol. La question de l'absence d'un formulaire spécifique, contenant toutes les mesures nécessaires pour réaliser la manifestation sans atteinte au sol se pose donc.

Deuxièmement, l'art. 6 OSol toujours dans son alinéa 2 dispose, je cite que « Quiconque procède à des modifications des sols ou exploite un sol, doit veiller, par des techniques de génie rural et d'exploitation appropriées, telles qu'un aménagement antiérosif... à prévenir l'érosion qui pourrait menacer la fertilité du sol à long terme ». Une mesure comparable est formulée notamment pour les chantiers, et est obligatoire ! Ainsi pour protéger les sols sur les chantiers de constructions où de lourdes machines sont utilisées, des mesures sont prises. Par exemple, en installant un géotextile qui permet de mieux absorber et répartir le poids des véhicules.

Enfin, l'art 12 OSol, prévoit que je cite : « L'OFEV et les autres offices fédéraux concernés établissent ensemble les recommandations destinées à la mise en œuvre de cette ordonnance. Ils collaborent ce faisant avec les cantons et les organisations économiques concernées ». Je me questionne donc : le Gouvernement s'est-il approché de l'OFEV pour développer des mesures spécifiques pour les manifestations du type tracteur pulling ?

Passons désormais aux solutions qui pourraient être envisagées...

Comme je le répète souvent à mes élèves pour que cela soit clair : le législatif crée les lois, l'exécutif, lui, exécute les lois. C'est donc à lui de définir, si aujourd'hui, tant dans sa stratégie en matière d'écologie et durabilité que par rapport à la législation en vigueur, le tracteur pulling à encore sa place. Cette motion n'impose pas d'emblée l'interdiction de la pratique du tracteur pulling, mais questionne donc le Gouvernement sur la pertinence de sa tenue à l'avenir en regard de tous les éléments exposés. Elle lui demande en tous les cas de rendre la pratique plus conforme à la législation et à la protection du climat.

Par contre, cette motion souhaite à minima faire ancrer des conditions devant être respectées pour pouvoir organiser le tracteur pulling. Des conditions clairement définies dans la demande que doit remplir l'organisation du tracteur pulling, voire aussi dans le règlement sur les manifestations. Cela afin de s'assurer que les sols soient préservés. Ainsi, les 9 mesures formulées par l'Agroscope devraient par exemple faire partie de ces conditions. Je ne les citerai pas toutes ici, mais il s'agit par exemple de recouvrir la piste avant la manifestation, pour éviter qu'elle ne soit gorgée d'eau, d'analyser les sols avant et après la manifestation, parquer les tracteurs hors du champ, etc. Il serait également intéressant de pouvoir recouvrir la trajectoire effectuée par les tracteurs avec du géotextile et bien entendu d'obliger les responsables de la manifestation à rétablir tant que possible le champ après la manifestation.

Je suis certaine que les organisateurs ne souhaitent pas abimer le sol, comme ils ont eu l'occasion de le dire à tous les groupes d'ailleurs, mais il est aussi normal que comme

toutes les autres manifestations, des conditions permettant de s'assurer la durabilité de la manifestation soient clairement définies.

Pour conclure, la vie est faite ainsi, de questionnement, de remise en question et d'avancées ! Ce qui est possible aujourd'hui ne l'était pas forcément en 1970 : comme rechercher une information sur Internet ou encore envoyer un courriel. Mais parfois ce qui était possible en 1970 ne l'est heureusement plus aujourd'hui : comme de conduire sans ceinture de sécurité, boire et conduire, fumer dans les trains à côté d'un bébé... et oui fort heureusement la société évolue, apprend de ses erreurs, redéfinit ce qu'il est possible de faire dans un contexte actuel, et construit son avenir.

Alors je vous le demande aujourd'hui, quel avenir souhaitez-vous ?

Je vous remercie de votre attention.